



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 26 décembre 2018 – n° 167/H030

BUREAU

Réunion du 24 octobre 2018

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU

BUREAU

- 24 octobre 2018 -

Président : Patrice DURAN, Président du Cnis

Rappel de l'ordre du jour

I.	PRÉSENTATION DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA REFONTE DE LA PCS – ETAT DES LIEUX ET DÉFIS	4
II.	PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DU COMITE DU LABEL	10
III.	MOYEN TERME – PROPOSITION DES THEMES DES AVIS GENERAUX	12
IV.	ACTUALITÉS DU CNIS	17
V.	ACTUALITÉS DU SERVICE STATISTIQUE PUBLIC	20
VI.	CONCLUSION	23

Liste des participants

Membres du Bureau

BARDAJI	José	Fédération française de l'assurance (FFA) Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC)
BERTHOLON	Raphaëlle	
DURAN	Patrice	Ecole normale supérieure (ENS) – Président du Cnis
FOURNIER	Jacques	Banque de France
LECOURT	Anne-Juliette	Confédération française démocratique du travail (CFDT)
POUZIN	Gilles	Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)
PROKOVAS	Nicolas	Confédération générale du travail (CGT)
REDOULES	Olivier	Mouvement des entreprises de France (Medef)
SILBERMAN	Roxane	Représentante des chercheurs en sciences économiques et sociales
TAVERNIER	Jean-Luc	Directeur général de l'Insee

Membres du Bureau excusés

COLIN	Christel	Insee - DSE
EL NOUTY	Charles	CPME
MOREAU	Sylvain	Ministère de la transition écologique et solidaire
SEDILLOT	Béatrice	Ministère de l'agriculture
SUAU	Antoine	FNSEA

Intervenants

AMOSSÉ	Thomas	Conservatoire national des arts et métiers
ROTH	Nicole	Insee

Invités permanents

AFSA	Cédric	Insee – Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)
ANXIONNAZ	Isabelle	Secrétaire générale adjointe du Cnis
CASES	Chantal	Insee – Direction des statistiques démographiques et sociales
DUBOIS	Marie-Michèle	Secrétariat général du Cnis
EGHBAL-TEHERANI	Sylvie	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
LAGARDE	Sylvie	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
LHERITIER	Jean-Louis	Ministère des Solidarités et de la santé – Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
MAUREL	Françoise	Secrétaire générale du Cnis
NARGEOT	Rodolphe	Secrétariat général du Cnis
PROST	Corinne	Dares

La séance est ouverte à 9 heures 40 sous la présidence de Patrice Duran.

.I PRÉSENTATION DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA REFONTE DE LA PCS (NOMENCLATURE DES PROFESSIONS ET CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES) – ETAT DES LIEUX ET DÉFIS

.1 Présentation

.a Préambule

Thomas AMOSSÉ, président du groupe de travail sur la refonte de la PCS, précise qu'il est question au sein de ce groupe d'une rénovation de la PCS dans la mesure où l'ampleur du travail et son calendrier (assez contraint, afin d'adhérer à celui de la refonte de l'enquête Emploi en continu) limitent les évolutions possibles. Il sera plus particulièrement question ici des conclusions d'une mission préalable d'état des lieux, conduite avant que ne débutent les travaux des différents sous-groupes formant le groupe de travail.

.b Mandat

Le mandat confié au groupe de travail avait différents objectifs :

- rendre plus lisible la nomenclature, en précisant l'originalité de ses principes et son articulation avec les nomenclatures existantes ;
- étendre les usages possibles de la PCS en corrigeant ses faiblesses et en comblant les manques (ce qui suppose notamment son actualisation au regard de la structure des emplois et des positions sociales) ;
- faciliter sa production et son utilisation en simplifiant le codage et en améliorant la documentation.

.c Organisation du groupe

Thomas AMOSSÉ indique qu'il préside le groupe de travail, avec Olivier Chardon (Insee) et Alexis Eidelman (Dares) pour rapporteurs.

Quatre sous-groupes ont été constitués, sur les thèmes suivants : « codage », « niveau fin », « agrégat », « documentation ».

La conduite du projet repose sur plusieurs périmètres. La majeure partie du travail est effectuée au sein des sous-groupes, à la faveur de la participation régulière d'un nombre resserré mais conséquent de membres se réunissant chaque mois et travaillant activement entre les réunions (puisque celles-ci doivent fournir l'occasion de débattre de documents préparatoires élaborés en amont).

Trois réunions plénières sont prévues au total afin d'assurer la publicité des travaux au-delà des membres réguliers. Elles sont ouvertes aux producteurs, utilisateurs, experts et chercheurs intéressés.

.d Calendrier

Le mandat a été acté par le Bureau du Cnis en décembre 2017 et la mission d'état des lieux a eu lieu entre décembre 2017 et avril 2018. Son rapport a été finalisé début juillet et le calendrier de validation permet d'en présenter les principales conclusions au cours de la présente séance, sachant que les sous-groupes ont débuté leurs travaux il y a environ six mois. Aussi Thomas AMOSSÉ fera-t-il un point rapide, par la même occasion, sur l'avancement des réflexions des sous-groupes.

D'avril 2018 à mars 2019 se déroulent les travaux des trois premiers sous-groupes, ceux du dernier sous-groupe (« documentation ») commençant tout juste puisque la réflexion sur la documentation dépend des avancées des autres sous-groupes.

La troisième et dernière réunion plénière, prévue le 5 février 2019, sera la plus importante : des propositions « préfinalisées » y seront discutées. Les deux premières ont eu lieu les 17 avril et 16 octobre 2018.

Le 11 avril 2019 aura lieu une présentation des principales conclusions du groupe de travail. Il s'agira des conclusions définitives ou quasiment définitives, sachant que le rapport sera finalisé au printemps et au cours de l'été. Il est envisagé de le présenter dans un an, lors de la réunion de fin octobre du Bureau du Cnis.

.e *La mission d'état des lieux*

La mission d'état des lieux, conduite par Etienne Penissat (chargé de recherches au CNRS), Anton Perdoncin (agrégé préparateur à l'ENS Paris) et Marceline Bodier (chargée de mission à l'Insee) avait pour objectif de dresser un état des lieux de la nomenclature et un bilan des attentes à son endroit.

En 1975, le premier projet de recherche d'Alain Desrosières, au sein du département de la recherche, portait sur une première enquête relative aux usages des nomenclatures des catégories socioprofessionnelles. En 1998 a été publié un rapport de Guy Neyret et Hedda Faucheux sur les usages de la nomenclature des PCS.

Le rapport Neyret-Faucheux se voulait un rapport d'évaluation de la nomenclature. Le travail réalisé cette fois-ci se veut plus prudent. Il ne s'agit pas d'envisager, *in fine*, une évaluation : il s'agit de décrire précisément les usages effectifs de la nomenclature, étant entendu qu'il est difficile (même sur le plan qualitatif) d'effectuer une évaluation en s'appuyant sur des échantillons qui ne sont pas représentatifs. Il a semblé préférable de documenter de façon précise les usages effectifs, afin de ne pas se placer dans des postures institutionnelles de défense *pro domo* ou à l'inverse d'opposition de principe, et plutôt de chercher à comprendre la façon dont les acteurs s'appropriaient cet outil de la statistique publique et comment celui-ci pourrait évoluer afin de répondre au mieux aux attentes.

Une sélection aussi large que possible a donc été effectuée, sans obligation fixée à l'équipe de consulter les personnes n'utilisant pas la nomenclature. Plusieurs d'entre elles ont cependant été contactées mais il s'est avéré difficile de faire aboutir ces contacts, précisément car l'outil sortant souvent du champ de leur pratique quotidienne, ne générant aucun commentaire de leur part.

Au total, 39 entretiens ont été réalisés et 58 personnes interrogées. Thomas AMOSSÉ souligne l'efficacité et la disponibilité des trois personnes qui ont conduit la mission, puisque les entretiens ont été réalisés en deux mois et demi (janvier à fin mars 2018). Tous les entretiens ont été enregistrés et retranscrits, avec une consigne de transparence vis-à-vis des personnes interrogées.

Celles-ci se répartissent comme suit :

- 19 acteurs du monde de la recherche, d'institutions, disciplines et spécialités diverses (sociologie, science politique, économie, épidémiologie) ;
- 16 acteurs de la statistique publique (Insee, Dares, Drees, Depp, Dgafp, Cereq), en veillant à disposer d'une représentation francilienne et d'une représentation régionale (pôle de Besançon, pôle de Lille, direction régionale Pays de la Loire) ;
- 11 acteurs appartenant à des organismes publics (Apec, Afpa, Pôle emploi, France Stratégie, Direccte, Carif-Oref des Pays de la Loire) ;
- 11 acteurs du secteur privé et associatif (*Le Monde*, *Libération*, Ipsos, Médiamétrie, BNP Paribas, Multiposting, OrangeLab, Apses).

Enfin, une réunion conviait les organisations syndicales et patronales, ce qui a donné lieu à la participation physique ou aux avis écrits de plusieurs organisations.

.f *Principales conclusions*

De nombreux acteurs ont souligné la variété des usages et apports de la PCS : celle-ci agit comme un langage commun, modulable et permettant un recul temporel – constat souligné par une grande majorité d'interlocuteurs. Il y a là un point important, estime Thomas AMOSSÉ, alors qu'une distance importante est parfois ressentie, au sein de la société, entre un grand nombre d'acteurs et des outils ou instruments de connaissance, du fait notamment de difficultés de communication et de diffusion d'une information « experte ». La PCS agit comme une courroie de transmission permettant de comprendre un certain nombre de thématiques.

La profession, c'est-à-dire le niveau le plus élémentaire de la PCS, est toujours vue comme une façon commune de se positionner socialement et comme un support d'identification des personnes et de leur entourage. Elle apparaît comme un marqueur plus aisé à utiliser que le niveau de diplôme ou le niveau de revenus, pour repérer la position sociale des personnes. Cette approche ne fait pas de la France une exception au plan international, même si elle fait partie des pays où les institutions de la statistique publique ont mis en œuvre cette orientation de façon précoce.

Trois niveaux d'utilisation principaux peuvent être distingués :

- l'analyse du marché du travail et des professions (niveau le plus détaillé) ;
- les approches morphologiques et géographiques (compréhension des milieux sociaux, des origines sociales détaillées) ;
- l'appréhension synthétique de la structure sociale et de sa stratification (niveau des groupes socioprofessionnels).

Ces trois niveaux se trouvent, tous ou en partie, chez différents acteurs. Un large spectre de chacun de ces niveaux d'utilisation est en tout cas identifié parmi les acteurs.

Les trois principales finalités identifiées, que le rapport permet de documenter, ne constituent pas une surprise :

- la connaissance (notamment sous l'impulsion des chercheurs et chargés d'études statistiques) ;
- l'action (conduite de politiques publiques, analyse de marché, agrégation d'offres d'emploi, octroi de crédit) ;
- la représentation (production d'informations permettant de donner à voir des regroupements professionnels ou des groupes sociaux, ce qu'ont largement évoqué notamment des journalistes, enseignants et sondeurs).

.g Les défis du projet de rénovation

Il faut souligner l'articulation du projet, qui avait été pensée en amont : avant d'accepter la coordination du groupe de travail, Thomas AMOSSÉ avait travaillé de façon assez rapprochée avec Olivier Chardon à l'Insee, indique-t-il, de même qu'avec Nicole Roth, Chantal Cases et les équipes du Département de l'Emploi et des revenus d'activité de l'Insee, en vue de la construction d'hypothèses et d'objectifs quant à la structuration possible des travaux du groupe.

Une pré-formulation de ces hypothèses et objectifs a ainsi pu avoir lieu, permettant de les tester lors de la mission d'état des lieux.

Les principaux enjeux qui ressortent des entretiens confirment et précisent les perspectives préalablement évoquées par le projet de rénovation :

- renouvellement des procédures de codage de la PCS (usage d'une liste fermée de libellés enrichis et standardisés, point sans doute peu visible pour le grand public mais qui aura des impacts importants pour les utilisateurs et producteurs de données) ;
- réduction du nombre de variables annexes ;
- certification et large mise à disposition des instruments de collecte et de codification.

Thomas AMOSSÉ considère qu'un des enjeux des propositions qui seront formulées par le groupe est lié à l'histoire de la nomenclature et à ses évolutions. En 1982 et en 2003, les producteurs de catégories professionnelles ou sociales avaient été fortement associés aux travaux de rénovation des catégories statistiques. Ils le seront toujours mais il s'agit aussi, cette fois-ci, d'associer les usagers à ce travail de rénovation de la PCS, tant celle-ci est, pour l'instant, perçue comme un outil complexe, dans lequel les dispositifs de codification et de documentation sont maîtrisés par les seuls experts de la statistique publique. Il s'agit de passer à une procédure plus transparente, plus ouverte, dans une logique d'open data (en s'appuyant probablement sur des logiciels libres) afin de promouvoir un dispositif que s'approprieraient plus aisément les producteurs, publics comme privés, et ainsi faire prévaloir une information standardisée sur la PCS à tous les niveaux.

Il semble, à ce stade, que l'utilisation d'une liste fermée de libellés standardisés, déjà en vigueur dans d'autres pays, favorise ce type d'usage.

Il faut également actualiser le niveau fin des professions. La notion de profession est donc à préciser, en référence à celle retenue dans la nomenclature internationale ISCO ou aux notions d'emploi, de métier et de famille professionnelle.

La robustesse du niveau des professions est aussi à renforcer, car il existe trop de divergences entre les sources. Il s'agit de passer à un codage multimodes et à un niveau de profession un peu moins détaillé mais plus robuste. Une inflexion a aussi été souhaitée dans la fonction publique, où l'on aimerait ne plus coder principalement selon le grade ou le corps (ce qui reflète la structure administrative plutôt que la structure des emplois occupés), ce qui conduirait à une logique de convergence des modes de repérage possibles au sein de la fonction publique, avec des limites consistant à ne pas modifier les catégories et groupes socioprofessionnels.

Un autre enjeu consiste à définir des agrégats et regroupements pertinents. Il s'agit de répondre au dilemme auquel est toujours confronté le statisticien public, celui du choix entre la continuité des séries et l'actualisation. Ce tiraillement donne lieu à des pratiques assez différentes au plan international : les Américains sont plus attachés à la continuité longue de certains outils perçus comme structurants dans l'évolution de la société. Les Anglais, eux, font évoluer tous les dix ans leur nomenclature, avec un souci assez limité de continuité des séries et de leur lisibilité dans le temps. Ceci se reflète et notamment dans la nomenclature socioprofessionnelle.

Une façon de répondre à ce dilemme consiste à conserver les agrégats historiques (au niveau des catégories et des groupes) tout en fournissant des agrégats complémentaires, afin de pouvoir documenter d'autres clivages. Un niveau « intermédiaire » serait ainsi un niveau parallèle à celui des groupes ou catégories, avec une autre entrée. Un niveau « ménages » serait également introduit, ce qui n'a jamais existé de façon concluante à ce jour. Michel Villac avait fait cette proposition dans un article de 1984 mais cette proposition n'avait pas été suivie d'effets.

Des regroupements *ad hoc* viseraient à combler les limites d'une rénovation qui aura plutôt pour effet de regrouper des professions élémentaires. Ils permettraient de travailler sur des dimensions transversales ou des professions pour lesquels il n'y aurait plus de niveau très détaillé : professions vertes (en interaction avec le Commissariat général au développement durable) professions numériques (sur lesquelles France Stratégie et la Dares seront appelées à travailler). Des regroupements *ad hoc* pourraient avoir pour objectif de labelliser. C'est le cas des travaux engagés avec la Depp en vue de la labellisation d'un périmètre identifiant les enseignants, voire d'un périmètre plus large englobant l'ensemble des fonctions d'enseignement.

Le dernier axe du projet de rénovation consisterait à améliorer la diffusion, *via* un site dédié (pour lequel certains développements sont proposés) qui serait articulé avec insee.fr. Ce site serait assorti de deux modes de diffusion, dont l'un serait tourné vers la communauté d'utilisateurs de la PCS. Le groupe de travail est en discussion avec les infrastructures de recherche du CNRS afin de travailler en partenariat avec ce dernier. L'objectif de ce sous-groupe serait de travailler au montage institutionnel et technique de l'articulation entre insee.fr et ce site dédié, en veillant à l'existence d'une diversité d'outils à l'intention d'un large spectre d'utilisateurs.

Les quatre sous-groupes constitués pour traiter ces différents enjeux sont les suivants :

- codage (groupe qui rassemble des producteurs, méthodologues et spécialistes du codage) ;
- « niveau fin » (experts généralistes des professions) ;
- « agrégat » (groupe qui rassemble plutôt des chercheurs de diverses spécialités, puisque l'objectif est de tester des agrégats sur différents domaines de spécialités : éducation, santé, etc.) ;
- « documentation » (producteurs, diffuseurs et utilisateurs).

Le sous-groupe « codage » a d'ores et déjà testé un protocole de collecte (moteur de recherche par auto-complétion dans une liste fermée de libellés), qui fonctionne en face-à-face. Il a notamment été testé par l'enquête « Pratiques culturelles » conduite par la Daps (ministère de la culture), avec une mise en œuvre

par l'Ipsos. L'expérimentation, en mode auto-administré, sera effectuée dans le cadre de la refonte de l'EEC.

Des contacts sont pris par ailleurs avec l'équipe de l'EAR en ce qui concerne le recensement.

La réduction du nombre de variables annexes qui étaient nécessaires pour coder la PCS s'accompagne d'un effort d'enrichissement des libellés de profession, afin de disposer des informations nécessaires à une codification. Dès lors qu'une personne reconnaît sa profession dans la liste fermée de libellés proposée, le codage est effectué à 100 % afin de répondre aux enjeux liés notamment au coût de la reprise, dans le secteur public, et à la qualité des données.

En ce qui concerne le niveau fin, une première analyse par filière a été effectuée sur plus des trois quarts des rubriques de la PCS 2003. Des propositions de décisions ont été arrêtées pour une très large majorité d'entre elles et les problèmes résiduels ou transversaux ont été identifiés. Ils seront traités aux mois de décembre et janvier.

Après le travail du sous-groupe « codage », un retour sera nécessaire, catégorie par catégorie, afin d'organiser les P 2020 en leur sein et de clarifier les frontières entre catégories.

En ce qui concerne le sous-groupe « agrégat », des prototypes d'agrégat « intermédiaire » et « ménage » sont actuellement soumis à l'examen des membres du sous-groupe. Un premier ensemble d'agrégats *ad hoc* est en cours d'élaboration (enseignants et professions de l'enseignement, professions vertes, professions de plateforme).

Enfin, concernant le sous-groupe « documentation », les investigations démarrent à propos de l'architecture institutionnelle et technique, l'arborescence possible des sites et pages dédiés, les fonctionnalités attendues et des exemples de contenu.

2. Discussion

Roxane SILBERMAN, représentant les chercheurs en sciences économiques et sociales, indique avoir noté dans le rapport (dont elle souligne la grande qualité) que l'impact des évolutions envisagées sur l'articulation avec la nomenclature internationale ISCO et la nomenclature européenne (ESeG), laquelle avait donné lieu à de nombreuses discussions, est évoqué mais finalement non traité.

Allant dans le même sens, **Jean-Luc TAVERNIER**, directeur général de l'Insee, observe que Thomas AMOSSÉ a très peu évoqué la nomenclature européenne et la comparabilité des nomenclatures. Il note aussi que l'open data ferait naître le risque de coexistence de plusieurs nomenclatures agrégées, par exemple si des chercheurs en développaient une autre qui soit « concurrente », ce qui poserait des problèmes de lisibilité et soulèverait des questions quant à la place de la statistique publique.

Sylvie LAGARDE, représentant l'Insee (Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale), trouve assez singulier le format de ce groupe du Cnis puisqu'il se penche aussi sur les modes de codification d'une nomenclature, ce qui relève habituellement du « back office » des producteurs. Elle voit là une évolution importante du point de vue des travaux que pourrait conduire le Cnis, en termes d'échanges avec les usagers des nomenclatures. La question de la codification de l'APE lui semble également pouvoir émerger, sachant que l'activité économique constitue encore à ce jour une des données d'entrée de la PCS. Il lui paraît important de clarifier le rôle du Cnis au regard de telles évolutions.

Patrice DURAN indique avoir à peu près les mêmes remarques que Jean-Luc Tavernier et remercie Sylvie Lagarde pour cette définition d'un objectif que pourrait se donner le Cnis à moyen et long terme.

Thomas AMOSSÉ précise que l'articulation avec ISCO et ESeG fait naturellement partie des réflexions du groupe de travail. Dans le cas du niveau intermédiaire, par exemple, la proposition du groupe sera nécessairement distincte d'ESeG. Le groupe souhaite préciser les objectifs de chaque nomenclature. ISCO et ESeG sont des nomenclatures utilisées principalement à des fins comparatives. Les catégories et les groupes historiques présentent certaines limites, par exemple pour le classement des enseignants, compte tenu des évolutions statutaires qui ont eu lieu il y a plus de vingt-cinq ans, rapprochant les professeurs des écoles des autres enseignants plutôt que d'autres professions intermédiaires. L'agrégat intermédiaire envisagé pourrait ainsi être utilisé de façon parallèle.

A l'issue du processus, ISCO et ESeG seraient codées directement à partir de la liste des libellés fermés, parallèlement à une rénovation de la PCS. Ceci répond partiellement à la question de Jean-Luc Tavernier sur la lisibilité, indique Thomas AMOSSÉ. Celui-ci assure qu'il entend l'argument d'une nomenclature comportant un agrégat unique. Il constituera ce point central. Un « paquet » de grilles d'analyse n'en est pas moins envisageable avec la nomenclature internationale, la nomenclature française historique tandis qu'une grille complémentaire, d'une autre nature, serait soumise à la discussion au sein du Cnis. Quant aux regroupements, ils porteraient sur des périmètres réduits, sans l'ambition de constituer une nomenclature d'ensemble. Il s'agit plutôt de permettre des regroupements de professions en vue d'étudier spécifiquement des situations, à l'image de ce que font actuellement des chercheurs ou chargés d'étude. Le groupe se situe dans la continuité de travaux antérieurs puisque lors de la deuxième édition du guide de documentation de la nomenclature des CSP, en 1953, Jean Porte avait envisagé trois types d'agrégation possibles, au-delà de la grille française « classique » :

- une grille à l'américaine (favorisant un objectif de comparabilité) ;
- une grille marxiste (reprenant par exemple les intitulés marxistes faisant référence au prolétariat et à la petite bourgeoisie) ;
- une grille française (incluant notamment les fonctionnaires).

Thomas AMOSSÉ convient qu'il n'est pas question aujourd'hui d'identifier le prolétariat et la petite bourgeoisie. La proposition du groupe de travail se situera néanmoins dans le même type de logique que ce qu'avait proposé Jean Porte.

L'open data vise plutôt à mettre à la disposition des acteurs des outils standardisés et labellisés par l'Insee. Ils seraient, de ce fait, largement diffusés. Aujourd'hui, l'appropriation de SICORE n'est guère aisée et cet outil est peu diffusé. Il s'agirait de développer un dispositif préconçu pour différentes applications et solutions logicielles, avec le même contenu.

Le groupe a constaté qu'il était difficile, aujourd'hui, de séparer le contenu et le contenant, c'est-à-dire dissocier « l'esprit d'une nomenclature » et la manière dont elle est implémentée et les résultats auxquels elle aboutit.

Thomas AMOSSÉ indique avoir participé à la rénovation de 2003. Le travail consistait alors à définir une nomenclature « papier » puis à l'implémenter. Le groupe de travail a souhaité, cette fois-ci, inclure d'emblée les contraintes de codification, étant entendu que la nomenclature n'existe vraiment qu'une fois codée. On ne peut donc décliner une nomenclature définie « sur papier » de façon supposément adaptée à de nombreux dispositifs de collecte : mieux vaut, dans une logique multimodes, se doter d'un outil standardisé. Cela aboutira à des différences, car le multimodes constitue un idéal difficile à atteindre. Toujours est-il qu'on interprétera les différences entre les résultats produits à la lumière de l'identification de l'outil commun et de la spécificité du mode de collecte. L'évolution des sources a conduit à la coexistence d'outils de collecte assez différents, ce qui rend difficile l'explication des divergences d'estimation, y compris des grands agrégats, selon les sources.

Pour travailler sur les usages et l'appropriation de la nomenclature, il fallait, aux yeux du groupe, travailler de façon intégrée sur la collecte en amont (d'où de nombreuses interactions entre les sous-groupes « niveau fin » et « codage »).

Le groupe a également développé un index numérique unique contenant l'ensemble de l'information sur la nomenclature. Cet outil, qui correspond à un tableur, est complété par des applications qui vont produire le guide de documentation et les programmes de codification. Seule l'évolution de l'intégration de quelques libellés devrait donc être suivie, sans doute à un rythme annuel. Tous les outils seraient ensuite déclinés à partir de cet index numérique unique.

Nicolas PROKOVAS, représentant la Confédération générale du travail, remercie Thomas Amossé pour cette présentation très claire. Il demande s'il serait possible, à titre expérimental, une double codification, dans le prolongement de la remarque de Roxane Silberman et de Jean-Luc Tavernier. Il se souvient d'une proposition formulée de façon peu précise, au moment de la présentation de l'ESeG. Il était question du lancement d'une tentative de classement en ESeG. Nicolas PROKOVAS demande par ailleurs si une présentation des réflexions du groupe de travail pourra avoir lieu dans les principales commissions concernées lorsque ces travaux seront achevés.

Thomas AMOSSÉ confirme qu'il y aura des doubles codifications (qui existent déjà). Les procédures de test prévoient aussi la comparaison du dispositif proposé avec l'utilisation des nomenclatures ESeG et ISCO. Il est donc prévu de documenter les choix qui seront faits, y compris par des travaux empiriques. Thomas AMOSSÉ se dit prêt à une présentation des conclusions du groupe dans les différentes commissions intéressées.

.II LABELLISATION DES ENQUETES DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE PAR LE COMITÉ DU LABEL

1. Présentation

a. Cadre réglementaire

Nicole ROTH, présidente du Comité du label de la statistique publique, rappelle que les travaux du Comité du label s'appuient sur des textes réglementaires, à commencer par le décret du 20 mars 2009, stipulant que le Cnis, le comité du secret statistique et le Comité du label constituent trois entités de même niveau, alors qu'auparavant le comité du secret et le Comité du label étaient rattachés au Cnis. C'est notamment la création de l'Autorité de la statistique publique qui a conduit à cette évolution, le Comité du label s'étant alors vu confier d'autres fonctions lors de cette révision de la gouvernance du système statistique français.

Parmi les huit missions assignées au Cnis dans l'article 1 du décret de 2009, les deux missions 3 et 8 sont liées à l'activité du Comité du label :

- mission 3 : délivrance d'un label d'intérêt général et de qualité statistique pour les enquêtes de la statistique publique ;
- mission 8 : délivrance d'un avis sur la qualité des statistiques produites par des organismes de droit privé et utiles à l'information générale, lorsque ces organismes en font la demande (« étalonnage »).

Le décret de 2009 précise, dans son article 20, que le Comité du label examine, pour le compte du Cnis, les projets comportant la collecte d'informations au moyen d'enquêtes. Il vérifie que ces projets ont reçu un avis d'opportunité d'un président ou d'une commission thématique du Cnis. Deux autres voies pouvant conduire à un projet d'enquête visé par le Comité du label sont prévues par le texte : le cas d'une enquête qui serait prévue par une loi ou une situation d'urgence le nécessitant.

Le mode principal de consultation du Comité du label est l'expression d'un avis d'opportunité délivré par le président d'une commission thématique du Cnis. Puis le président du Comité du label évalue les modalités de mise en œuvre, notamment sur les aspects touchant à la qualité, à la charge de travail, à la concertation avec les utilisateurs et au respect des termes de l'avis d'opportunité.

En cas d'évaluation favorable du projet, le Comité du label délivre un avis de conformité et fournit un avis quant à son caractère obligatoire ou non. L'avis du Comité du label sur le caractère obligatoire est proposé à la signature du ministre, seul ce dernier pouvant en décider.

Le Comité du label examine également, mais pour le compte de l'Autorité de la statistique publique (ASP), les processus d'exploitation et de diffusion des données collectées par les administrations ou les organismes ayant des missions de service public.

b. Organisation

L'organisation du Comité du label est définie par le même décret de 2009 (article 22) : l'Insee met des moyens à la disposition du Comité afin que celui-ci dispose notamment d'un secrétariat. Ces moyens sont alloués à la Direction de la méthodologie et de la coordination statistique internationale.

L'arrêté du 2 mai 2013 fixe les modalités d'organisation du Comité du label. Celui-ci structure ses travaux autour de trois commissions :

- ménages ;
- entreprises et collectivités territoriales ;
- exploitations agricoles.

Le Comité s'appuie également sur une commission relative à l'étalonnage Cnis et une commission relative à la labellisation au titre de l'ASP. Ces commissions spécifiques sont constituées de façon *ad hoc* en fonction des sujets examinés.

L'arrêté indique la liste des membres de chacune des commissions du Comité et les modalités des réunions de délibération.

c. Cheminement des enquêtes de la statistique publique

Une enquête débute par la délivrance d'un avis d'opportunité en commission thématique du Cnis. Sont examinés – très en amont – l'utilité du projet d'enquête, le besoin d'intérêt général, l'absence de doublon et la méthodologie proposée.

Une fois l'enquête prête à être lancée, les projets sont examinés par la commission du Comité du label. Cet examen est précédé d'un pré-label, dans un cadre plus restreint, associant un expert à l'équipe de gouvernance du Comité. L'examen en commission donne lieu à un vote formel au vu du dossier et des réponses fournies, de façon écrite ou orale.

En cas d'avis favorable, le Comité délivre un avis de conformité, avec éventuellement des réserves (suspensives ou non), des recommandations et la proposition faite au ministre quant au caractère obligatoire de l'enquête. Cet avis est transmis au président du Cnis, qui délivre un label d'intérêt général et de qualité statistique. En pratique, le président du Cnis a donné délégation à la présidente du Comité du label, afin que l'avis de conformité vaille label d'intérêt général et de qualité statistique.

Le Comité du label peut aussi être appelé à délivrer un avis d'examen, par exemple pour l'obtention d'échantillons aléatoires que l'Insee fournit à des organismes privés, dans le cadre d'enquêtes internationales pour lesquelles les contraintes sont telles que le Comité du label a une très faible marge de manœuvre. Celui-ci vérifie que le projet est conforme au code des bonnes pratiques. L'avis d'examen permet à ces organismes de disposer d'échantillons aléatoires issus du recensement par exemple. Cet avis d'examen peut aussi être délivré pour des opérations expérimentales ou pour des opérations méthodologiques, comme ce fut le cas pour l'enquête Emploi, qui a fait l'objet d'une expérimentation concernant la collecte en multimode.

Le processus prévoit ensuite l'inscription au programme d'enquêtes de la statistique publique, le Cnis se chargeant de l'attribution du numéro de visa et de la parution de l'avis au Journal Officiel.

d. Démarche d'analyse de la qualité

Le Comité du label mène une démarche d'analyse de la qualité des projets d'enquêtes présentés, en veillant notamment au respect de la concertation et en vérifiant que les résultats des enquêtes ont vocation à être diffusés (en incluant une mise à la disposition de ces résultats aux chercheurs, dans le cadre de procédures sécurisées). La méthodologie fait partie des sujets auxquels le Comité du label accorde une attention particulière (protocole de collecte, relations avec les enquêtés, questionnaire de l'enquête).

La charge constitue un élément important, en particulier pour les enquêtes réalisées auprès des entreprises, compte tenu des engagements pris afin de ne pas créer une charge trop lourde pour ces acteurs économiques. C'est également le cas pour les enquêtes à réaliser auprès des ménages.

L'expertise du Comité du label se fait sur dossier, *ex ante* (sans vérification *ex post*). En cas de réserves ou de recommandations, celles-ci sont suivies. Dans le cas d'un examen pour renouvellement d'une enquête, si des réserves suspensives sont exprimées, elles doivent être levées avant le déroulement de l'enquête.

Le Comité du label s'efforce d'éditer des guides de bonnes pratiques afin de favoriser la convergence des pratiques. Il s'attache également à capitaliser ses travaux avec un certain nombre de producteurs importants (en particulier l'Insee).

Sur cinq ans (2013-2017), le Comité du label a traité en moyenne une cinquantaine de dossiers par an, à raison d'une vingtaine de séances. 27 dossiers concernent des enquêtes à réaliser auprès des ménages et 19 des dossiers d'enquêtes à réaliser auprès des entreprises. Ces ombres sont beaucoup plus faibles en ce

qui concerne l'agriculture et les collectivités territoriales. Les « doubles commissions » se réunissent par exemple en cas de projet concernant à la fois les employeurs et leurs salariés.

Le site internet du Comité du label existe depuis quelques mois (<https://www.comite-du-label.fr>).

2. Discussion

Nicolas PROKOVAS constate que, parfois, l'examen des dossiers en commission se déroule à distance, pratique qu'il juge peu efficace dans la mesure où elle empêche que le débat ait lieu.

Nicole ROTH indique que la plupart des délibérations sont prises en séance, ce qui génère un travail plus important. Seuls des cas très simples donnent lieu à une consultation électronique. Elle estime que les outils ne sont pas encore suffisamment interactifs pour que des échanges électroniques puissent être considérés comme équivalents d'échanges en réunion.

Se tournant vers Jacques Fournier, **Patrice DURAN** souhaite savoir comment se déroulent les interactions avec le Comité du label en ce qui concerne les projets d'enquête intéressant le secteur bancaire.

Jacques FOURNIER, représentant la Banque de France, indique que la Banque de France a bénéficié de quelques labellisations pour certaines enquêtes. Il estime que les choses se passent très bien. Une grande majorité des activités de la Banque de France n'ont pas besoin juridiquement, d'être labellisées. Le passage devant le Comité du label, quand il a lieu, est néanmoins intéressant, et fournit l'occasion d'échanger sur les méthodes et les pratiques.

Une difficulté pratique doit être signalée : au-delà de la labellisation de l'enquête, une difficulté peut résider dans l'acceptation de la participation à l'enquête par les répondants. Les sanctions financières prévues sont tout à fait minimales au regard de la puissance financière de certains grands groupes. La Banque de France ne souhaite pas contraindre mais convaincre. Les relations avec le Comité du label ne visent donc pas seulement l'obtention d'une reconnaissance de la pertinence des travaux à conduire : il s'agit aussi de faire en sorte que les répondants comprennent leur utilité, en particulier pour les domaines autres que la banque et l'assurance (où le poids du régulateur se traduit par de nombreuses obligations pour l'ensemble des acteurs).

.III MOYEN TERME – PROPOSITION DES THEMES DES AVIS GENERAUX

1. Présentation

Cédric AFSA, représentant l'Insee (Direction de la diffusion et de l'action régionale), responsable du moyen terme du Cnis, rappelle que les membres du Bureau ont reçu les avis de moyen terme de quatre commissions (« services publics et services aux publics », « entreprises et stratégies de marché », « territoires », commission nationale d'évaluation du RP). Il s'agit d'avis préparatoires, proposés à la discussion lors des réunions de ces commissions. Les textes ont été amendés et les avis sont en cours de réécriture.

Ces textes ont d'abord été envoyés aux membres du Bureau à titre d'information quant aux sujets retenus et afin d'illustrer les règles définies en la matière. Celles-ci visent à limiter le nombre d'avis par commission (de façon à en faciliter le suivi au cours du moyen terme) et à proposer des avis assez concis, ramassés, centrés sur le « pourquoi faire » sans insister sur le « comment faire », considérant que les services producteurs sont les mieux placés pour savoir quel dispositif d'observation (disponible ou à concevoir) répondrait au mieux aux besoins exprimés par ces avis.

Une fois amendés et réécrits, les textes seront validés, dans leur forme finale, par le président de la commission puis présentés, dans leur ensemble, lors du prochain Bureau, à l'exception peut-être des avis de la commission Démographie, qui se réunit le 28 novembre, soit quelques jours seulement avant la réunion du Bureau (5 décembre).

Il est apparu qu'il était nécessaire de disposer de l'ensemble des avis pour avoir un aperçu complet des sujets et savoir « qui fait quoi ». Certains sujets sont communs à deux commissions, auquel cas il a été décidé de les attribuer à titre principal à une commission, sur la base de critères reconnus. A titre

d'illustration, le traitement de la dépendance sera à la fois traité par la commission « service public services publics » et par la commission « démographie ».

Les thèmes des avis généraux envisagés, regroupés dans la liste figurant ci-après, sont des thèmes transversaux, qui concernent une grande partie des commissions. Par ailleurs, sont rédigés des avis de commissions, dont certains peuvent apparaître comme des échos des avis généraux. Tel est le cas par exemple du thème de l'exploitation de nouvelles sources de données, décliné dans différentes commissions.

Les échanges de la présente séance orienteront la rédaction des avis généraux, lesquels seront envoyés aux membres du Bureau avant la prochaine réunion de celui-ci, au cours de laquelle ils seront discutés.

Dix sujets [*figurant ci-après en italique*] ont été retenus à ce stade. Les huit premiers ont été mentionnés par des répondants à la consultation publique évoquée par Cédric AFSA lors du précédent Bureau et au sein des commissions. L'ordre dans lequel ils sont présentés ne préjuge nullement de l'importance qui leur est accordée.

- 1) *Produire des indicateurs territoriaux et en organiser la diffusion en veillant au respect des règles de confidentialité*

Cédric AFSA précise que cet indicateur doit être envisagé comme un facteur commun à l'ensemble des commissions. Outre la nécessité de disposer d'informations territorialisées à un niveau fin, il s'agit de veiller au risque de ré-identification des personnes, qui peut se produire à partir d'un certain niveau de finesse du maillage.

La commission « Territoires » prendra par ailleurs un avis en vue d'organiser cette information : le système statistique public produit un très grand nombre d'informations territorialisées, qui posent un problème d'accessibilité et de lisibilité.

- 2) *Prendre la mesure des évolutions économiques et sociales induites par la transformation numérique*
- 3) *Exploiter les nouvelles sources de données en complément des sources existantes, sous réserve que l'expertise de leur niveau de qualité ait été préalablement conduite*
- 4) *Développer les comparaisons internationales en étant attentif aux problèmes de comparabilité entre pays*

Ces trois sujets sont à relier aux colloques et rencontres qui ont eu lieu au cours des années précédentes (colloque sur l'économie numérique de mars 2018, rencontre du 2 juillet 2018 sur l'exploitation des nouvelles sources de données...). Ces nouvelles sources doivent être expertisées avant que la décision ne soit prise de les utiliser en tant que sources statistiques. Cette expertise constitue un préalable que plusieurs commissions ont jugé indispensable. La comparabilité internationale des données avait été évoquée lors d'un colloque de 2016.

- 5) *Suivre la mise en œuvre des objectifs de développement durable*

Cédric AFSA confirme que le SSP doit contribuer à la mise en œuvre de ces objectifs, dans le domaine qui est le sien.

- 6) *Favoriser les approches longitudinales (suivi de trajectoires notamment) lorsque les sujets s'y prêtent, pour en approfondir la connaissance*

Il s'agit ici de prendre la mesure de l'instabilité d'une situation et, sur un plan plus technique, d'affiner, *via* la disposition de panels, l'analyse et la compréhension des interrelations entre divers phénomènes (travail et santé, environnement et santé, etc.).

- 7) *Mesurer, dès que cela est possible, la diversité ou les inégalités de situation*
- 8) *Améliorer la lisibilité des statistiques diffusées par le service statistique public, en accompagnant l'usager dans l'appropriation des données*

Cette amélioration de la lisibilité, qui constitue une très forte demande, porte à la fois sur la façon dont les systèmes d'information sont organisés et sur la façon dont la statistique publique diffuse ces résultats.

9) *Poursuivre les efforts d'ouverture des données aux chercheurs*

10) *Alléger la charge des répondants en s'appuyant sur les différentes ressources numériques disponibles.*

2. Discussion

Jacques FOURNIER se demande si le Cnis n'aurait pas pu rédiger le même document il y a trois ans. Les sujets lui semblent trop nombreux et leur formulation trop générale. Ainsi, aucun livrable n'est évoqué en écho de l'objectif visant à « prendre la mesure des évolutions économiques et sociales induites par la transformation numérique ». Il suggère de rappeler qu'un certain nombre de préoccupations sont permanentes, en indiquant ensuite des priorités nouvelles particulièrement prégnantes. A ce titre peut notamment être mise en exergue la question du développement durable, dont l'acuité a encore grandi ces dernières années. Un autre sujet important réside dans l'absence d'accès direct aux données des GAFAs (et leurs équivalents chinois), ce qui constitue un réel problème pour la qualité des statistiques au plan national et au plan européen. Jacques FOURNIER cite aussi le problème des nouvelles données, du Big Data et de l'intelligence artificielle. S'il faut veiller à la qualité des données à leur entrée dans le système statistique, il faut aussi y veiller à la sortie. Les fausses corrélations sont monnaie courante et le Cnis serait dans son rôle en rappelant la nécessité de mécanismes scientifiques de vérification des résultats. Nul autre acteur que le Cnis ne soulignerait même probablement cette nécessité. Il est donc important que le Cnis prenne position à cet égard.

Olivier REDOULES, représentant le MEDEF, partage ce point de vue. Il souligne aussi la nécessité de mieux éclairer les transformations de l'emploi dans un certain nombre de domaines. Il souhaite par ailleurs savoir de quelle façon les membres du Cnis peuvent encore influencer sur les avis de moyen terme.

Roxane SILBERMAN partage également l'analyse de Jacques Fournier. Si l'objectif est bien d'insister sur le « pourquoi » plutôt que sur le commentaire, cela se traduit parfois par l'adoption d'avis assez désincarnés au sein des commissions. Il n'est pas toujours facile de voir où doit porter l'effort pour que ces recommandations soient effectivement mises en œuvre. Roxane SILBERMAN note que l'avis proposé concernant les approches longitudinales a certainement déjà été formulé à plusieurs reprises par le Cnis depuis une dizaine ou quinzaine d'années. Elle plaide également pour la définition de priorités sur des thèmes ayant une acuité particulière.

José BARDAJI, représentant la Fédération française de l'assurance, partage les analyses précédentes et souhaite ajouter trois points. D'abord, il souligne que l'ouverture des données ne devrait pas seulement bénéficier aux chercheurs mais aussi aux organisations syndicales, de salariés ou d'employeurs, afin de contribuer à alimenter le débat public. Ensuite, il partage la nécessité de produire des indicateurs territoriaux, et l'illustre par un échange récent, suite aux graves inondations survenues dans le département de l'Aude. L'Aude serait ainsi « le deuxième département le plus pauvre de France ». José BARDAJI indique avoir voulu vérifier ce qu'il en était dans les données de l'Insee, ce qui l'a amené à constater que le PIB par département n'était pas une donnée disponible, du moins pour 2015. Il indique avoir trouvé cette donnée pour 2005. Pour ce qui est des données récentes, seuls des PIB régionaux sont disponibles. La commission « Territoires » plaide pour l'élaboration d'indicateurs extrêmement spécifiques, tels que la population par journée, alors qu'une donnée aussi importante (même si elle n'est pas facile à élaborer) que le PIB par département n'est pas disponible. Enfin, José BARDAJI soulève une question propre au secteur de l'assurance, évoquée en commission « services publics et services aux publics » : les sociétés d'assurance sont absentes des comptes de la protection sociale. Ceux-ci, qui incluent les mutuelles relevant du code de la mutualité et les institutions de prévoyance relevant du code de la sécurité sociale devraient inclure celles du secteur de l'assurance relevant du code des assurances.

Cédric AFSA précise qu'il n'est question à ce stade, que de sujets. Il s'agit maintenant de rédiger les avis proprement et de fixer plus précisément leur périmètre. Ce sera la deuxième étape du travail. Les membres du Cnis auront l'occasion de discuter de l'ensemble des avis généraux lors du Bureau du 5 décembre prochain.

Des permanences apparaissent effectivement par rapport aux précédents moyens termes, par exemple en ce qui concerne les approches longitudinales (qui étaient déjà évoquées il y a une quinzaine d'années). Cédric AFSA se dit sensible à la remarque proposant de distinguer des préoccupations permanentes, pérennes, qu'il faut avoir à l'esprit, en vue de la production d'analyses plus fines, et les sujets nouveaux. A cet égard, il fait toutefois remarquer que le développement durable ne peut en toute rigueur être vu comme un sujet neuf puisqu'il était déjà évoqué dans le précédent moyen terme. Cédric AFSA indique avoir bien noté les suggestions formulées, sur lesquelles le Cnis continuera de travailler.

Six « orientations générales » ont été définies dans le cadre du moyen terme actuel afin d'indiquer, à la fin de chaque année, quelle a été la contribution du service statistique public à ces orientations générales. Il est proposé que s'y ajoutent des thèmes nouveaux qui sont censés être traités par tout ou partie des commissions.

Concernant les avis de commission, il appartiendra aux présidents et aux rapporteurs de commission de définir avec les producteurs de statistiques quels axes retenir pour concrétiser ces avis au fil du temps, si le besoin s'en fait sentir.

Il suggère qu'au-delà de la liste formelle des avis, des « explications de texte » soient fournies à travers des notes éclairant tel ou tel avis. En tout état de cause, les recommandations formulées - des avis concis ramassés - s'inscrivent dans l'esprit du moyen terme précédent (2009-2013), considérant que, au moins pour certaines commissions ou pour certains avis, le moyen terme actuel paraît trop prolix.

Jean-Luc TAVERNIER souligne que cet exercice vise à recueillir les préoccupations des utilisateurs de la statistique publique. Ce n'est pas le plan d'action de la statistique publique, ce qui explique qu'il ne soit pas encore question, à ce stade, des livrables. Il ne faut pas s'étonner de retrouver des préoccupations qui conservent une certaine permanence dans le temps du point de vue des utilisateurs, par exemple quant au besoin d'indicateurs territoriaux, à la nécessité d'échapper à la dictature de la moyenne ou quant au développement durable. Jean-Luc TAVERNIER convient qu'il faudra donner de la chair à ces orientations. Il serait normal par exemple que le Cnis invite les producteurs de données à prendre garde aux conséquences, sur l'appareil statistique, de la conjonction de la globalisation et de la numérisation, qui peuvent favoriser à la fois l'absence de réponses par des acteurs tels que les GAFAs et une forte volatilité des données. Jean-Luc TAVERNIER assure que le PIB de l'Aude ne sera certainement pas produit à court ou moyen terme. Il est déjà difficile d'établir avec certitude le PIB de l'Irlande ou celui de la France. Le Directeur général de l'Insee estime également qu'il ne serait pas choquant de souligner la nécessité de ne pas « désappareiller » l'infrastructure de l'enquête « ménages », car la mise en lumière des faits sociaux impose toujours d'interroger les personnes en face-à-face. L'Insee a inscrit une priorité, à l'horizon 2025, visant à aller au-devant de tous les publics. Il estime qu'il n'est pas assez question, au sein du Cnis, de l'information statistique et des modalités de communication et de diffusion de cette information. En écho au thème n°9 relatif à l'ouverture des données aux chercheurs, Jean-Luc TAVERNIER réaffirme aussi que le rapport de mars 2017 ne concerne pas la statistique publique.

Nicolas PROKOVAS indique que, d'une façon générale, un sujet transversal lui semble se manifester, bien que de façon discrète : l'égalité hommes-femmes. Ce thème est cité au titre du thème n°7 (mesurer la diversité et les inégalités de situation) mais une demande avait été exprimée en commission et mise en exergue dans le rapport Ponthieux de 2013. D'assez nombreux avis convergeaient pour considérer que toute statistique et tout indicateur devrait être présenté(e) de façon sexuée, dès lors que cette précision a du sens. S'agissant des indicateurs, il est proposé qu'une concertation régulière, si possible, ait lieu autour de la statistique publique aux niveaux régional et infrarégional. Or seule l'installation d'instances de type « Cries » semble garantir la prise en compte de cette préoccupation. A propos de l'avis n°2, Nicolas PROKOVAS souligne que les effets de la transformation numérique sur l'emploi et les salaires devraient aussi être éclairés. Au sujet de l'avis n°4, il plaide pour la recherche d'une articulation avec les concertations conduites au plan européen au sein de l'ESAC. Concernant la mesure de la diversité et des inégalités de situation (avis n°7), au-delà des questions sociales et de sexe, ces inégalités peuvent toucher les revenus, la protection sociale ou encore l'éducation. Enfin, il pense qu'il serait effectivement souhaitable d'accompagner les avis de commentaires, dans une limite raisonnable.

Jean-Luc TAVERNIER considère que les avis de commissions doivent clairement indiquer les livrables attendus, plutôt que de porter sur la méthode. Il cite un avis de commission indiquant « *le conseil souhaite que les services statistiques en charge de la sécurité intérieure et de la justice mettent chacun en place un identifiant individuel (...) afin de suivre le parcours des personnes* ». Jean-Luc TAVERNIER suggère que la

commission écrive plutôt « souhaite que soit suivi le parcours des personnes », en se focalisant sur le résultat attendu. Il dit aussi avoir été surpris par la mention, par la même commission, de la mesure de la satisfaction des usagers des services publics, ce qui serait tout à fait nouveau pour la statistique publique. Poursuivre un tel objectif nécessiterait à l'évidence des moyens et mérite sans doute de s'y pencher avec attention.

S'il convient que le document présenté au Bureau est de nature assez globale, **Patrice DURAN** rappelle que le travail réalisé par Cédric Afsa fut considérable et que la restitution qui en est faite en Bureau est nécessairement ramassée. Les retours faits en commission ont eu une dimension plus pédagogique, notamment quant à l'élaboration des avis de moyen terme. Une distinction plus fine pourrait être faite entre certains problèmes permanents et d'autres qui le sont moins, afin d'éclairer des évolutions de contexte importantes en conséquence desquelles des problèmes sont définis de façon différente aujourd'hui. Un effort important a en tout cas été produit au sein des commissions et avec leurs présidents, ce qu'il faut saluer.

La question de la satisfaction des usagers est effectivement revenue à plusieurs reprises. L'Etat n'est pas étranger à l'émergence de cette préoccupation, tant cet objectif de satisfaction des usagers est désormais mis en avant pour justifier des réformes, en particulier lorsqu'il est question de déconcentration. Patrice DURAN indique être lui-même intervenu au sein de la commission « services publics et services aux publics » en faisant observer qu'il s'agissait du « degré zéro » de la réflexion en matière de gestion publique : l'objectif de satisfaction des publics n'est pas nécessairement convergent avec des considérations plus larges d'intérêt général. Pour autant, si les administrations se sont inscrites, jusqu'à présent, dans des logiques de production, ceci ne doit pas conduire à faire l'économie d'une évaluation de la qualité de ce qui est produit – de même que la qualité de ce qui est produit ne préjuge pas de la qualité des conséquences.

Cédric AFSA rappelle que la demande a été exprimée d'examiner la qualité des services. Traditionnellement, il existe deux voies pour mesurer cette qualité :

- mesurer de façon suffisamment objectivée des caractéristiques du service pour en tirer des indicateurs de qualité (ce qui implique de définir des critères et des seuils de qualité à retenir) ;
- aborder la qualité sous l'angle subjectif de la satisfaction qu'en tirent les usagers, approche distincte qui pose des questions tout aussi importantes mais d'une autre nature (étant entendu par exemple que l'expression d'un niveau de satisfaction s'entend souvent par comparaison avec une référence implicite).

La formulation du thème n°9 se veut prudente : elle invite les services producteurs à engager un travail d'expertise. Peut-être identifieront-ils des sources d'information permettant d'obtenir des données de qualité. Mais si l'on estime, après examen, que les données ne mesurent pas grand-chose ou que leur qualité n'atteint pas un niveau suffisant, il faudra le faire savoir.

Raphaëlle BERTHOLON, représentant la CFE-CGC, suggère de retenir aussi la nécessité d'une vision globale, telle que celle que peut avoir l'Insee : de nombreux acteurs mènent des études sous un angle ou un prisme particulier, conduisant à des résultats dont la portée s'en trouve limitée.

Jean-Luc TAVERNIER rappelle avoir déjà évoqué, en Bureau, la question du rôle qui doit revenir au Cnis vis-à-vis des statistiques produites par des acteurs privés. Des acteurs de plus en plus nombreux peuvent utiliser le Big Data. Il faut peser les avantages et les inconvénients d'une approche systématique de cette nature. Un grand nombre d'articles pointent par exemple du doigt le supposé retard de la France en matière de robots, au motif que le pays s'équipe moins vite que d'autres pays. Ces médias se font l'écho de données collectées par la fédération des industriels du secteur ; l'Insee ne dispose pas de statistiques en la matière et n'a pas aujourd'hui les informations permettant d'évaluer la qualité des données largement diffusées par la fédération internationale de la robotique.

Jacques FOURNIER confirme que les statistiques extérieures sont très nombreuses dans le domaine financier et concernant les entreprises. La Banque de France a conscience du fait que certaines données ne sont pas suffisamment solides. C'est le cas par exemple de statistiques relatives à la trésorerie des entreprises, dont les médias se font régulièrement l'écho. Jacques FOURNIER indique avoir décroché un jour son téléphone pour contacter un journaliste qu'il connaissait, afin de savoir sur quel échantillon d'entreprises portaient ces données. Il s'avère que ce panel ne comportait qu'une quarantaine d'entreprises, au sein desquelles le journaliste avait des contacts, ceux-ci lui indiquant de façon assez vague si la situation

de trésorerie de l'entreprise s'était plutôt améliorée ou dégradée. Pour autant, Jacques FOURNIER se dit réservé quant à une approche qui consisterait à pointer du doigt les dérives constatées ici ou là dans la production ou la diffusion de données, pour plusieurs raisons. Il existe notamment une vertu à la concurrence, qui crée une émulation. Il se poserait surtout des problèmes d'efficacité et de faisabilité, car il y a fort à parier que les réserves émises par le système statistique public passeraient largement inaperçues, en dehors des experts, qui n'apprendraient rien. La meilleure réponse réside sans doute dans la pertinence, la lisibilité et la clarté des statistiques publiques : en univers concurrentiel, la qualité constitue la meilleure façon de combattre les éléments de faible qualité produits par ailleurs.

Patrice DURAN rejoint en grande partie cette analyse. Le système statistique public ne saurait avoir un œil ni émettre un avis sur toutes les dérives susceptibles de se faire jour en matière de production et de diffusion de données. Une telle posture n'aurait donc guère de sens. Néanmoins, la statistique publique doit conserver sous son regard les données produites dans des périmètres bien délimités. C'est aussi un enjeu de communication autour de ce que produit la statistique publique. Un effort de pédagogie est indispensable. Il y a là une responsabilité importante de l'Insee et des SSM.

Françoise MAUREL, secrétaire générale du Cnis, signale que les membres du Bureau peuvent encore formuler des observations complémentaires, en indiquant quelles priorités seraient à retenir pour chaque avis général retenu à ce stade.

Cédric AFSA propose que ces remarques éventuelles parviennent au Cnis au plus tard à la mi-novembre.

.IV ACTUALITÉS DU CNIS

1. Retour sur le rapport du groupe de travail relatif aux objectifs de développement durable (ODD)

Patrice DURAN revient sur la demi-journée consacrée, le 15 octobre dernier, au rapport du groupe de travail sur les objectifs de développement durable – sujet qui avait fait l'objet d'une intervention de Jean-René Brunetière lors du précédent Bureau. 185 personnes étaient inscrites et environ 150 personnes étaient présentes afin d'entendre les propositions du groupe quant au traitement des 17 objectifs, 98 indicateurs (dans le cas français) et 11 recommandations générales formulées. Le groupe de travail a été initié par le Cnis en concertation avec le CGDD (puisque celui-ci a pour rôle de définir la politique de la France en matière de développement durable) et l'enjeu de cette rencontre résidait dans la clarification du positionnement du Cnis au regard de ce rapport et des suites qui pourraient lui être données.

Patrice DURAN indique avoir été très clair, lors de la conclusion de la demi-journée, sur un point : compte tenu de la nature des objectifs de développement durable et des indicateurs, dont la déclinaison n'exclut pas des contradictions ni des temporalités distinctes, des priorités devront être définies. Cette responsabilité incombe au pouvoir politique et aux administrations concernées, non au Cnis. Les indicateurs feront néanmoins appel à la statistique et à des données dont la méthodologie de production n'est pas étrangère aux savoir-faire existants au sein de la statistique publique. En outre, un certain nombre de recommandations font partie de ce qui se met en place au titre de la réflexion de moyen terme du Cnis (voire sont intégrées dans des avis élaborés au titre du moyen terme). A titre d'illustration, au sein de la commission « Démographie », un avis a été exprimé sur les inégalités sociales, intégrant la mesure de la pauvreté et une attention particulière au suivi de l'illettrisme chez les adultes, ce qui rejoint un certain nombre de points développés dans le cadre des indicateurs des ODD. De même, au sein de la commission « Services publics et services aux publics », un avis sur le non-recours aux aides comme concourant à la mesure des inégalités sociales renvoie très directement aux questions abordées dans le cadre des ODD. Quant à la commission « Environnement et Développement durable », elle est concernée au premier chef par l'ensemble de la démarche, bien au-delà de l'avis qu'elle doit exprimer sur la question de la qualité des sols.

D'une façon générale, certaines recommandations du rapport du groupe de travail épousent parfaitement les finalités même du Cnis et les principes présidant aux thèmes des avis généraux qui guideront les travaux du Cnis au cours des cinq prochaines années. Il en va ainsi de deux thèmes transversaux abordés dans le cadre des ODD :

- l'amélioration de la lisibilité des statistiques (évoquée à plusieurs reprises), objectif auquel le Cnis est très attaché, comme l'ensemble du SSP ;

- la production d'indicateurs territoriaux, qui rejoint également les préoccupations du Cnis.

La recommandation n°10 des recommandations générales du groupe de travail évoque d'ailleurs la possibilité de réitérer, au plan régional, le travail effectué par le groupe de travail au plan national.

Pour toutes ces raisons, le Cnis restera concerné de façon importante par la réflexion sur les indicateurs (en tant qu'outil méthodologique) des ODD et par la question des données, sans omettre la lisibilité du dispositif. Ces préoccupations sont incluses dans l'actuelle réflexion sur le moyen terme et le seront de nouveau dans quatre ou cinq ans à propos du moyen terme suivant.

Patrice DURAN remercie toutes les personnes ayant participé à la journée du 15 octobre, en particulier Sylvie Eghbal-Téhérani et Frédéric Vey, pour le travail qu'ils ont effectué auprès de Jean-René Brunetière.

2. Point d'information sur le droit à l'image

Isabelle ANXIONNAZ annonce qu'ont été mises en ligne sur le site du Cnis les différentes prestations qui ont pris place dans le cadre de la présentation, le 15 octobre dernier, du rapport du groupe de travail sur la déclinaison française des objectifs de développement durable. Lorsque les présentations sont filmées, le Cnis entend généraliser leur mise en ligne sur son site internet. Les membres du Cnis concernés seront à chaque fois sollicités afin qu'ils autorisent la diffusion d'images. La question leur a également été posée à propos des colloques du 7 mars et du 2 juillet 2018. D'une façon générale, en cas d'absence de réponse, la présentation considérée ne sera pas mise en ligne.

3. Proposition de mandat pour un groupe de consultation du Cnis sur l'évolution de la diffusion des données structurelles d'entreprises

Isabelle ANXIONNAZ, représentant le Cnis, indique qu'une proposition de mandat pour un groupe de consultation du Cnis sur l'évolution de la diffusion des données structurelles d'entreprises a été remise aux membres du Bureau. Le principe d'un tel groupe de travail avait été proposé au sein de la commission Entreprises. L'Insee souhaite mettre en place un groupe de consultation réunissant des utilisateurs avertis des statistiques d'entreprises et des producteurs, afin de travailler sur la manière de présenter les données en entreprise au sens économique. Il s'agit de passer d'une diffusion des statistiques structurelles en unité légale à une diffusion en entreprise (unité définie par la loi de modernisation de l'économie comme la plus petite combinaison d'unités légales constituant une unité organisationnelle de production de biens ou de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes). Les impacts de ce changement ont été documentés par différentes études. Des effets de réallocation sectorielle sont notamment observés, conduisant à une modification du poids des différents secteurs d'activité.

C'est dans ce contexte qu'il est proposé de constituer le groupe évoqué. Celui-ci travaillerait sur la base de propositions élaborées par l'Insee et rendrait son avis sur les évolutions à apporter au contenu des produits de diffusion régulière concernant les données structurelles. Il s'attacherait notamment à garantir la bonne compréhension, l'appropriation et la pertinence de ces nouvelles présentations.

Le groupe serait présidé par une personnalité qualifiée dans le domaine de l'analyse économique et aurait pour rapporteur un représentant de l'Insee. Il se réunirait à l'occasion de deux ou trois réunions au 2^{ème} et au 3^{ème} trimestre 2019, afin de laisser le temps à l'Insee d'élaborer préalablement des propositions sur la base desquelles le groupe débattrait.

Olivier REDOULES demande sur quoi porteront les discussions et quelles seront les marges de manœuvre du groupe de travail. Il souhaite savoir si les participants peuvent proposer des personnes pour composer le groupe de travail.

Isabelle ANXIONNAZ précise que la composition du groupe n'est pas encore définie. Chacun peut encore se manifester s'il souhaite en faire partie. Il sera demandé aux participants de réagir à la façon dont les nouvelles unités seront intégrées dans les produits existants, et de se prononcer quant à la pédagogie qui devra entourer cette évolution des unités.

Roxane SILBERMAN constate que, selon le document, « *les travaux pourront également être utiles à d'autres producteurs de la statistique publique pour leurs propres diffusions, par exemple sur des secteurs spécifiques* ». Elle demande si ces autres producteurs seront associés au groupe de travail.

Françoise MAUREL observe que de nombreux SSM produisent des données d'entreprises. Il paraît difficile de tous les inclure au sein du groupe, d'autant plus qu'il ne faut pas perdre de vue l'objectif de recueil de l'avis des utilisateurs.

Le principe de ce groupe de travail est retenu.

4. Demande de l'ASP sur les statistiques des collectivités locales

Patrice DURAN évoque une demande émanant de l'Autorité de la statistique publique concernant la qualité des statistiques touchant aux collectivités locales, laquelle, ne paraît pas aujourd'hui toujours en mesure d'offrir une bonne connaissance de l'univers des collectivités territoriales, pourtant essentielle à la maîtrise des politiques publiques territoriales. L'ASP apprécierait du même coup que le Cnis compte tenu de ses fonctions, puisse développer une réflexion sur ce problème délicat de la gestion publique. Le sujet n'est pas neuf. Patrice DURAN indique y avoir été lui-même confronté à l'occasion de missions scientifiques consacrées à la décentralisation qui l'ont conduit à travailler très directement auprès de la DGCL.

Ceci met ainsi en exergue une question récurrente de coopération et de coordination qui rejoint celle que pose classiquement la théorie des organisations : de qui dépend-on pour l'exercice de ses missions et qui rend-on dépendant en les exerçant ?

Au-delà des questions techniques et méthodologiques, une réflexion générale sur les statistiques des collectivités territoriales n'interdit probablement pas un questionnement plus spécifique sous l'angle de la capacité des acteurs considérés à « jouer collectif ». La DGCL pilote également l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale. L'ASP note à juste titre que l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale, qui occupe une place significative dans la production de données, ne produit pas de statistiques.

Ces aspects ont été discutés au sein du secrétariat général du Cnis, lequel considère qu'il faut se montrer prudent quant aux questions à poser et aux réflexions à approfondir. C'est la raison pour laquelle, avant de décider de la création d'un groupe de travail (qui relèverait de la commission « Territoires ») et de s'engager dans un travail de fond, le secrétariat général du Cnis estime qu'il serait utile d'élaborer un pré-rapport, en accordant une attention particulière aux différentes dimensions évoquées et au contexte dans lequel s'inscrit la demande de l'ASP. La question de la qualité statistique territoriale est largement transversale à l'appareil gouvernemental et il convient de démêler ce qui relève du pilotage de l'action publique de ce qui renvoie à des problématiques méthodologiques et techniques de production statistique. L'ampleur et la difficulté du domaine couvert nécessitent au moins la clarté et la précision des interrogations auxquelles il conviendra de répondre.

Jacques FOURNIER indique ne pas avoir d'avis particulier sur cette question. S'agissant de la dimension financière locale, il partage l'avis exprimé par le Directeur général de l'Insee quant à l'ordre des priorités. Des statistiques sont régulièrement demandées à la Banque de France en matière de crédits, à un niveau fin allant parfois jusqu'au niveau des communes. La Banque de France publie parfois des données au niveau des départements mais ceci n'a pas grand sens, compte tenu de la mobilité des ménages et de l'usage de plus en plus distant que font des banques leurs clients. Cela pourrait même conduire à une vision si localisée de l'activité économique qu'elle irait à l'encontre de ce qui fait une nation. La Banque de France recherchera donc un équilibre plus mesuré de ce point de vue.

Patrice DURAN voit là une confirmation de la nécessité d'un cadrage, d'une « problématisation » de la question. Celle-ci sera débattue au sein de la commission Territoires.

Jean-Luc TAVERNIER signale que le rapport annuel de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale comporte des tableaux intéressants, comparant les ratios de gestion des communes par strate de population – ce qui semble d'ailleurs répondre assez précisément à la demande formulée par l'ASP.

.V ACTUALITÉS DU SERVICE STATISTIQUE PUBLIC

Contexte international

Jean-Luc TAVERNIER indique que le comité du système statistique européen s'est réuni peu avant la présente séance à Bucarest (réunion annuelle hors les murs d'Eurostat). Un règlement d'exécution sur l'organisation du recensement de la population 2021, y a été adopté. Il prévoit que les Etats fournissent au 1^{er} janvier 2021, dans un délai de 24 mois, des statistiques de population carroyées, c'est-à-dire géocodées, à raison de carreaux d'un kilomètre carré. Les Pays-Bas et la France se sont abstenus lors de ce vote. La France constate une sorte de course en avant qui poursuit simultanément les objectifs de rapidité de publication des données du recensement, de granularité (publier de plus en plus des données carroyées pour répondre à la demande de la DG « Régions ») et de qualité, alors même que celle-ci peut pâtir de la priorité donnée aux deux dimensions précédentes. En outre, la législation actuelle, en France, implique plutôt un délai de trois ans, délai sous lequel il serait difficile de passer sans dégrader la qualité des données. Jean-Luc TAVERNIER indique avoir souligné, vis-à-vis de ses homologues européens, la priorité attribuée à la qualité plutôt qu'aux délais, par les utilisateurs du système statistique français, et notamment des données du recensement de la population. Mais il note par ailleurs qu'une proposition d'avis du Cnis, émanant de la Cnerp (Commission nationale d'évaluation du recensement de la population) milite plutôt pour la rapidité de publication des résultats. Il faudra choisir, à un moment donné, estime-t-il sauf à envisager que la France adopte des registres de population – ce qui n'est pas à l'ordre du jour.

Le comité statistique européen a par ailleurs longuement débattu du thème « Big Data et Smart Data », dans le prolongement du projet européen d'ampleur (ESSnet) conduit sur le Big Data durant deux ans, avec la participation de 22 pays et 2 millions d'euros de budget. Un deuxième ESSnet va être lancé, avec pour objectif de passer de projets pilotes à des prototypes qui puissent être mis en production. L'un des sujets jugés les plus prometteurs porte sur les offres d'emploi sur internet, moins dans une logique de recensement de ces offres que pour acquérir des informations par exemple sur l'évolution des emplois demandés, qu'il peut être intéressant de comparer aux nomenclatures existant à un moment donné. Il existe également un concentrateur européen, le CDFop. Un autre prototype portera sur les caractéristiques des entreprises : plutôt que d'interroger les entreprises quant à leur recours aux nouvelles technologies, deux pays ont mis en place un outil d'analyse textuelle de site web des entreprises afin de recueillir ce type de données. D'autres projets européens liés au Big Data portent sur les compteurs intelligents et sur la localisation des bateaux. Le comité continuera par ailleurs à travailler sur la téléphonie mobile, les transactions bancaires et sur des sources plus innovantes en matière de tourisme.

Le comité a par ailleurs évoqué les « *smart statistics* », c'est-à-dire les statistiques établies à partir des objets connectés. Les satellites entrent dans ce cadre, au titre des données qu'ils recueillent sur l'utilisation des sols. Les compteurs Linky peuvent également entrer dans ce champ, qui demeure largement expérimental.

Une question revient de manière récurrente, en comité statistique européen, sur le cadre législatif applicable à l'accès aux données des entreprises privées, point sur lequel la France s'est déjà dotée d'un cadre à travers la loi pour la République numérique. Les Allemands, par exemple souhaitent se doter d'une législation similaire à la législation française. La question de l'opportunité d'un règlement européen est même évoquée. Sur ce point, Jean-Luc TAVERNIER observe que les sanctions éventuelles, en cas de manquement, ne pourraient sans doute pas être définies au plan européen. La France a aussi fait des envieux avec son SSP-Lab déjà évoqué en Bureau. Les instituts statistiques européens qui ne disposent pas encore des services de *data scientists* se demandent comment s'assurer les services de tels spécialistes.

Les rencontres bilatérales franco-allemandes sont désormais très régulières. Une grande partie des directeurs de l'Insee ont été reçus par leurs homologues allemands à Wiesbaden au début du mois de septembre. Du reste, puisque l'Insee a réhabilité une publication ancienne, évoquant l'actualité nationale et internationale du système statistique, *Le Courrier des statistiques*, un prochain numéro de cette revue comportera un article sur le système statistique allemand.

La France a participé à un projet européen Linked open Data. Ce hackathon qui a eu lieu à Paris avait pour thème central les statistiques pouvant faire l'objet de requêtes directes par des machines.

L'ISI (*International Statistic Institute*) comporte une sous-association, l'Association internationale pour les statistiques officielles (IAOS), qui se réunit tous les deux ans. Elle s'est réunie à Paris dans les locaux de l'OCDE, rassemblant 300 participants de 72 pays. Une journée a été consacrée aux enjeux d'indépendance. Un Prix a été remis à l'ancien directeur de l'institut statistique grec, qui fait toujours l'objet d'un harcèlement judiciaire dans son pays. Il fut aussi question de la mondialisation lors de cette rencontre, notamment à travers une intervention de Didier Blanchet. La directrice de la Dares, Selma Mahfouz, est intervenue au cours de la dernière journée, centrant son propos sur les statistiques d'emploi dans la perspective du développement des nouvelles formes d'emploi, en particulier ceux liés aux plateformes.

Cadre institutionnel national

Une nouvelle version du décret relatif à l'Autorité de la statistique publique est parue, qui précise ses domaines d'intervention, lesquels englobent tout ce qui est susceptible de porter atteinte à la crédibilité de la statistique publique. Le texte indique également que l'ASP est sollicitée en cas de nomination à la tête des administrations centrales (Insee, Dares, Drees, Depp).

Un amendement à la loi Pacte a été adopté, visant à expérimenter la collecte du recensement *via* d'autres opérateurs. Il s'agit de permettre à La Poste d'affecter des facteurs à cette tâche, en accord avec les communes concernées. Le dispositif sera expérimenté sur 12 à 24 communes. Un bilan de ce dispositif sera présenté à la Cnerp – point sur lequel l'Insee a insisté.

Le débat parlementaire, sur la loi Elan, est achevé. L'amendement permettant aux enquêteurs et enquêtrices d'accéder plus facilement aux immeubles d'habitation figure dans le texte final. Il est probable qu'un recours contre cette loi soit intenté devant le Conseil constitutionnel, et nul ne sait quelle sera la position des sages. Ceux-ci pourraient voir une violation du principe constitutionnel de propriété dans la faculté donnée aux enquêteurs de pénétrer dans des immeubles privés, même s'il ne s'agirait que des parties communes.

S'agissant des SSM, Jean-Luc TAVERNIER annonce que Christine Gonzalez-Demichel a remplacé François Clanché au sein du SSM de la Sécurité intérieure. Luc Brière succède à Michel Duée à la tête du SSM des collectivités territoriales.

L'immeuble de l'Insee à Montrouge a été inauguré le 22 octobre dernier, par le ministre de l'Economie Bruno Le Maire.

Il existe désormais, en matière d'emploi, une coordination entre l'Acos, la Dares et l'Insee, aboutissant à des publications d'emploi trimestriel sur le champ le plus large. En 2017, ces données ont été publiées au niveau national. Depuis le 1^{er} trimestre 2018, elles le sont également au niveau local.

Le SSP (Service de la statistique et de la prospection) du ministère de l'agriculture a lancé un nouveau site présentant des données en ligne, avec des tableaux et des cartes interactifs.

L'Insee a mis en ligne un catalogue de ses API (Application Programming Interface). Ce service peut être vu comme un nouveau vecteur de l'open data sur Siren. Il donne également accès à la version la plus récente des nomenclatures d'activité, de catégorie juridique et de code officiel géographique.

L'Insee a mis en ligne le tableau de bord national de suivi des ODD, dans la suite du groupe de travail du Cnis, qui a été présenté lors de la rencontre du 15 octobre.

L'Insee a, à nouveau, publié et adressé aux parlementaires, après l'avoir mis à jour, le rapport sur l'état des statistiques dans les DOM et les TOM. De nouvelles avancées sont à signaler cette année, notamment l'intégration de la Polynésie française dans le champ des répertoires des personnes physiques et l'extension de Filosofi (données localisées de revenus) à deux DOM (Martinique et La Réunion). Le recensement s'est déroulé de façon satisfaisante à Wallis-et-Futuna (territoire qui compte environ 12 000 habitants).

Trois commissions des comptes se sont réunies fin juin et début juillet. Leurs travaux ont notamment porté sur les SSI, le commerce électronique et le rebond des revenus agricoles qui a eu lieu en 2017, sans pour autant compenser la forte baisse des revenus qui avait touché la profession en 2016.

L'Insee a publié une estimation révisée du compte des administrations publiques (déficit et dette publique). Eurostat publie ces jours-ci des données pour l'ensemble des pays en les assortissant éventuellement de réserves. D'assez nombreux débats avaient lieu avec Eurostat. Il a notamment été décidé de reclasser SNCF Réseau (ex-RFF) en administration publique à compter de l'année 2016, ce qui accroît la dette. La France a ainsi appris *a posteriori*, fin septembre, qu'elle avait franchi le seuil de 100 % du PIB, pour son endettement, en 2017. Ce taux était de 99 % lors de la dernière actualisation de cet indicateur. A propos de la recapitalisation d'Areva, les positions de l'Insee et d'Eurostat n'ont en revanche pas convergé. L'Institut estimait qu'une partie du montant afférent représentait plutôt une opération d'investisseur avisé et pouvait être traitée en opération financière, sans grever le déficit public 2017. Eurostat a maintenu une position différente. Dans sa publication, l'Insee a utilisé une formulation qu'avait utilisée l'institut statistique portugais en début d'année, exprimant son désaccord vis-à-vis de la position d'Eurostat tout en acceptant de s'y conformer. La France continuera néanmoins de soutenir sa position de principe au sein des instances européennes.

Suite à des demandes répétées émanant d'associations, l'Insee a publié en ligne les codes sources des modèles Mésange (en même temps que le Trésor), Destinie (micro simulations sur les retraites) et Omphale (projections démographiques territoriales).

L'Insee a lancé une mission de son Inspection générale afin de mettre en lumière les conséquences d'une suppression éventuelle du fichier de taxe d'habitation. Celle-ci est supprimée pour la plupart des logements mais devrait continuer de s'appliquer aux logements vacants et aux résidences secondaires. De ce fait, peut-être la DGFIP va-t-elle maintenir l'infrastructure, laquelle sera en tout cas probablement moins entretenue, ce qui a un certain nombre de conséquences sur le système statistique, notamment pour le recensement, car la composition du ménage était connue, jusqu'à présent, *via* la taxe d'habitation. Celle-ci est également utilisée pour le tirage d'échantillons en vue de l'ensemble des enquêtes réalisées auprès des ménages. La disparition de cette donnée obligerait donc à la reconstituer.

Publications

Jean-Luc TAVERNIER annonce la parution d'une nouvelle publication d'Eurostat, en version numérique, intitulée *l'économie européenne depuis l'an 2000*.

L'Insee a publié une enquête sur l'agriculture française dans le contexte européen.

La Depp a fait paraître un ouvrage sur *l'Europe de l'éducation en chiffres* (mémento comprenant une soixantaine d'indicateurs, permettant des comparaisons internationales robustes).

La Depp a publié, en coopération avec le service statistique du ministère de l'enseignement supérieur, un numéro de *Repères et références statistiques* sur le système éducatif et de recherche français. Cette édition 2018 comporte 182 fiches.

Une étude intéressante a paru sur la primo-socialisation au langage, sous l'égide du ministère de la culture.

L'Insee a publié le bilan démographique et une étude sur les naissances (qui sont en recul) en France. L'Hexagone est le pays de l'Union où la part des naissances hors mariage est la plus élevée.

La Drees a effectué de nombreuses publications, dont une publication évoquée en une du *Monde* concernant l'accès local aux professions médicales et le délai d'attente, en jours, à telle ou telle spécialité.

Une autre publication de la Drees a porté sur le recours aux grands-parents comme mode de garde des jeunes enfants.

Jean-Luc TAVERNIER annonce que Jean-Louis Lhéritier va quitter la Drees, son deuxième mandat de chef de service arrivant à son terme.

Le SSM Justice a fait paraître une analyse des condamnations pour violences sexuelles sur une période de dix ans.

L'Insee a publié une étude sur les niveaux de vie en 2016 (sur la base des données fiscales) et les micro simulations, c'est-à-dire l'indicateur avancé du taux de pauvreté et des inégalités, pour 2017. Ces données ont été, comme souvent, assez commentées.

L'Institut a également publié avec la Dares la 3^{ème} édition de l'ouvrage *Insee Références* « Emploi, chômage, revenus du travail ». Cette édition propose un zoom sur les indépendants et un encadré sur les entreprises recourant aux plateformes numériques pour entrer en contact avec leurs clients. 200 000 indépendants auraient besoin d'un intermédiaire pour entrer en contact avec leurs clients, selon les données de 2017, parmi lesquels 100 000 n'utiliseraient que l'intermédiaire.

Une étude de la Drees a porté sur l'embauche et les ruptures de CDD et CDI depuis vingt-cinq ans.

L'Insee a publié un point de conjoncture. Il a fait paraître au même moment un *Insee Références* consacré à l'économie française, passé largement inaperçu du fait de cette coïncidence. Ce numéro comporte un dossier sur la mesure de la croissance, sous la plume notamment de Didier Blanchet. Celui-ci revient notamment sur les écueils découlant de la numérisation et de la difficulté de localisation de la production, dans un monde numérique et globalisé où facteurs de production se trouvent en divers endroits.

La Drees a publié les comptes de la santé et le Sdes les comptes des transports. Le Sdes a également publié le premier rapport de l'Observatoire national des transports publics particuliers de personnes (taxis et VTC). 22 000 nouveaux véhicules ont été enregistrés entre janvier 2017 et mai 2018 dans le registre des VTC. L'Insee constate parallèlement que c'est dans le secteur des transports que les créations d'entreprises sous le statut d'autoentrepreneur sont les plus nombreuses.

Sur les territoires, une étude a porté sur l'évolution des services à la population, à partir de la base permanente des enquêtes dont dispose l'Insee.

Un panorama statistique complet a également été publié dans le champ de la cohésion sociale.

Enfin, l'Insee a édité plusieurs publications sur le domaine du logement, à travers notamment un numéro *d'Insee Première* sur la vacance résidentielle (laquelle se monte à 8 % en 2015, soit 2,8 millions de logements, phénomène qui concerne principalement les villes-centres). Un *Insee Focus* a paru sur la répartition, au 1^{er} janvier 2018, des 36,3 millions de logements existants en France. 83 % de ces logements sont des résidences principales. Un focus particulier a par ailleurs été proposé, dans le cadre d'un numéro *d'Insee Première*, sur les 11 millions de personnes locataires d'un logement social.

.VI CONCLUSION

Patrice DURAN remercie l'ensemble des membres du Bureau pour leur présence.

La séance est levée à 12 heures 30.

La prochaine réunion du Bureau aura lieu le 5 décembre 2018.